



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre

Cab MT/GG/MS/D15-010263

Paris, le - 6 MAI 2015

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le 22 avril 2015, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'urgence, le rapport de la visite d'une équipe de contrôleurs du 9 au 13 mars 2015 à la maison d'arrêt de Strasbourg (Bas-Rhin). Les points que vous soulevez concernent majoritairement le fonctionnement de la détention. Vous souhaitiez néanmoins recueillir mes observations sur la présence de caméras dans les locaux où se déroulent les activités médicales de psychiatrie.

L'installation de ces caméras, que vous mentionnez au point 2 de votre rapport, est une décision unilatérale de l'autorité pénitentiaire et le Service Médico Psychologique Régional (SMPR) n'a pu s'y opposer. L'agence régionale de santé m'a indiqué par ailleurs qu'elle n'avait été avertie ni par l'établissement pénitentiaire, ni par l'hôpital support du SMPR de ce problème.

Par ailleurs, je puis vous confirmer que trois personnels infirmiers du SMPR ont perdu de manière provisoire d'abord, puis définitive, leur habilitation pour la maison d'arrêt de l'Elsau, ayant caché avec des tissus (où étaient inscrits les termes "secret médical") des caméras de vidéosurveillance situées en salle d'activité.

A ce jour, les caméras de vidéosurveillance sont toujours installées dans la salle d'activité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

Très cordialement,

Marisol TOURAINE

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19